

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **jeudi 10 octobre 2019 à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

- Vente maison 1 rue Principale
- Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, SAVARD Bernard, SOUCHAUD Vincent.

Excusée : Mme JOYEUX Flore pouvoir à Mme ROUFFY Aurélie

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

1. VENTE MAISON 1 RUE PRINCIPALE (ANCIENNE POSTE)

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a acté la mise en vente de l'ancienne poste- 1 rue Principale, lors de la réunion du 7/11/2018.

Madame le Maire présente une offre d'achat de 55 000 € soit 50 500 € net vendeur et demande de se prononcer sur cette offre de prix.

la décision est mise au vote.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil municipal accepte l'offre de 50 500 € net vendeur par 11 pour et 2 contre.

2. VENTE DU BATIMENT 1 RUE PRINCIPALE - ANCIENNE POSTE

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2019_46 approuvant l'offre de prix de 55 000 € soit 50 500 € net vendeur par 11 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire rappelle que le mandat de vente a été confié à Mme FAUVEL Amélie pour IAD France, n° identification

32 338.

Madame le Maire informe que le garage ne fait pas partie de la parcelle I 355 et qu'il est nécessaire de faire appel à un géomètre pour faire une division de la parcelle I 353. La SCP MENARD - géomètre expert à CONFOLENS procédera à cette division le 7 novembre 2019 à 14h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le mandat de vente attribué à Mme FAUVEL Amélie pour IAD FRANCE,
- Autorise la division de parcelle,
- Accepte de vendre la maison au 1 rue Principale réf cadastrale I 355 pour 248 m² et le garage référence cadastrale non connue à ce jour,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

3. QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Suite à la prise de compétence « eau potable » par la CCVG au 1^{er} janvier 2020, la commune doit nommer un délégué titulaire et 1 délégué suppléant jusqu'à la fin de la mandature. Monsieur Gérard BILLY r et Madame Danielle MAYTRAUD acceptent de continuer de représenter la commune.
- ❖ Prochaine réunion de Conseil municipal : **le 24 octobre 2019 à 20 heures**